



Salvagnac le 11 Janvier 2026

### **Compte-rendu de la Commission Sportive de la 17° RC**

Membres Présents :

PUNTOUS Yves (Président de la CS de la 17° RC) - ARLA Jean-Pierre (GSM) – ARAGON Jean-Claude (Roussillon-Pyrénées) – GASMI Mehdi (Garonne-Quercy) – GUERRERO Bernard (Central Midi-Pyrénées) – BARBASTE Jean-Pierre (Président 17° RC)

\*\*\*\*\*

Le Président Régional donne les règles de constitution de la CS régionale et indique que le concours de Noirmoutier organisé par le Pigeon Sport Agenais est proposé en tant que Fédéral.

Mehdi GASMI demande un redressement de la ligne de vol fédérale/. Après débat, la Commission Sportive établit le **calendrier** suivant :

- Dimanche 10 Mai 2026 : St PHILBERT du PEUPLE concours de Grand Demi-Fond
- Dimanche 24 Mai 2026 : FALAISE concours de Fond
- Dimanche 07 Juin 2026 : CAEN concours de Fond
- Dimanche 21 Juin 2026 : ROUEN BIHOREL concours de Fond
- Samedi 04 Juillet 2026 : BRUXELLES concours de Grand Fond
- Dimanche 19 Juillet 2026 : ALENCON concours de Fond
- Samedi 01 Août 2026 : CALAIS concours de Grand Fond

Le concours de Noirmoutier n'est pas retenu à l'unanimité.

A ce jour, le concours de BREST est reconduit selon les mêmes règles qu'en 2025. Il y a une demande de participation de colombophiles allemands. La formalisation du concours sera effectuée après confection du calendrier Belge.

A partir de 2026, les classements seront établis quelque soit la vitesse à la vitesse propre. Il reste à déterminer par la FCF quel critère sera pris en compte pour le calcul du temps mort (point fixe à Paris ou personnalisé)

Le **championnat fédéral** sera reconduit selon les règles suivantes :

- concours de Grand Demi-Fond addition des points pour les 2 premiers pigeons constatés / amateur selon les classements par groupement
- concours de Fond : addition des points pour les 2 premiers pigeons constatés / amateur selon les classements par zone
- concours de Grand Fond ; addition des points sur le 1° pigeon constaté selon les classements par zone.

#### **As pigeon**

- .1 As pigeon FOND sur les concours de Falaise, Caen, Rouen et Alençon. Calculé au plus

- grand nombre de prix. L'addition des places départage les ex aequo.
- .2 1 As Pigeon GRAND FOND sur Bruxelles et Calais. Les mêmes règles sont applicables que pour l'As pigeon Fond.

### **Règlement des concours**

- *Article 4 : Communication de l'heure des lâchers*  
L'heure des lâchers pourra être comprise dans une fourchette de temps : exemple : les pigeons ont été lâchés entre 07h30 et 08h30. Seul le Président de la Commission sportive peut en prendre l'initiative.
- *Article 9 : Signalement des pigeons*  
Il sera précisé que seul le 1<sup>o</sup> pigeon constaté devra être signalé sur le site de la 12<sup>o</sup> RC. En cas de contre-marquage le 1<sup>o</sup> pigeon contre-marqué, même s'il ne s'agit pas du 1<sup>o</sup> pigeon constaté, devra être signalé sur le site de la 12<sup>o</sup> RC.  
En cas de non respect de ces règles, l'amateur ne sera pas classé.

### **Championnat et As Pigeon CIFS**

En 2026, la 12<sup>o</sup> RC jouera le concours de Calais. De ce fait il y aura un rééquilibrage des zones entre Bruxelles et Calais. Chacun des concours sera divisé en 4 zones kilométriques.

Il sera mis en place un championnat et un As pigeon sur ces 2 concours regroupant les amateurs des 6 régions du sud de la France.

Le championnat sera calculé sur les classements par zone.

L'As pigeon sera établi d'après les classements généraux.

### **Questions diverses**

Mehdi GASMI demande à revoir les points de ramassage à Garonne-Quercy pour Bruxelles et Calais. Cette question sera étudiée et une réponse sera formulée en fonction des possibilités.

La séance est levée à 10 h 30